

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-484 du 24 décembre 2004
portant nomination des conseillers à la Cour des comptes et de
discipline budgétaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 19-99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier: Les fonctionnaires dont les prénoms et noms suivent, sont nommés conseillers à la Cour des comptes et de discipline budgétaire :

- 1- Benjamin ABIALO
- 2- Mathias ALLINGABEKA
- 3- Emmanuel KAMBA

- 4- Martin LEBAMI
- 5- Jean-Claude NGANGA
- 6- Emmanuel OKOUELE

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-484

Fait à Brazzaville, le 24 Décembre 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,

Le garde des sceaux, ministre de la
justice et des droits humains,



Rigobert Roger ANDELY



Jean Martin MBEMBA